



# Bordereau de signature

006/BUR Modification convention de mise à disposition de  
Rabastens

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	07/02/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	07/02/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	10/02/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna_ID_PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	13/02/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-13)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : lundi 13 février 2017 (2017-02-13)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 1ER FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept et le premier du mois de février, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

**Absent excusé :**

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5/ votants : 5.

Date de la convocation : 27 janvier 2017.

---

**RAPPORT N°006/BUR – 02/17**

**OBJET : Création d'une salle de sport**

**Actualisation de la convention de transfert et de mise à disposition – mise à jour de l'annexe 8**

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 dite de "départementalisation", des conventions de transfert et de mises à disposition ont été passées avec les communes, où est implanté un centre de secours.

Cette convention a été signée le 07 novembre 2000 avec la commune de Rabastens.

Depuis, deux avenants ont été signés :

- le premier, le 23 mai 2005, pour mettre à disposition les biens initialement prévus en transfert en pleine propriété ;
- le second, le 09 février 2010, pour intégrer la création de la cellule VSAV indépendante du reste de la remise véhicules.

Or depuis la signature de ces avenants, de nouvelles modifications sont nécessaires pour permettre un meilleur fonctionnement du centre de secours, l'objectif étant la création d'une salle de sport dans un local d'une 20 de m<sup>2</sup> se situant dans l'emprise de la caserne actuelle ; local que la Commune de Rabastens accepte de mettre à disposition du SDIS.

.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/02/2017**

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'intégrer par avenant n°3, ces modifications dans l'annexe 8 qui liste les biens immeubles mis à disposition par la commune de Rabastens ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant proposé.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 13/02/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/02/2017***

**COMMUNE DE RABASTENS**

**AVENANT N°3**

**à la convention de Transfert  
et de mise à disposition  
des services et des moyens**

**au**

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU TARN**

## EXPOSE DES MOTIFS

Le 07 novembre 2000 la commune de RABASTENS et le SDIS ont signé une convention de transfert aux termes desquels étaient définis les droits et obligations des différentes parties dans le cadre de la territorialisation des services d'incendie et de secours en application de la loi n°96.369 du 3 mai 1996 ; convention modifiée par avenant n°1 en date du 23 mai 2005.

Or, depuis, deux avenants ont été signés :

- le premier, le 23 mai 2005, pour mettre à disposition les biens initialement prévus en transfert en pleine propriété ;
- le second, le 09 février 2010, pour intégrer la création de la cellule VSAV indépendante du reste de la remise véhicules.

Pour répondre au nouveau besoin d'aménagement du centre de secours de RABASTENS, et notamment, la création d'une salle de sport, la commune de RABASTENS met à disposition un local d'une 20 aine de m<sup>2</sup> situé dans l'emprise du centre.

Vu la délibération du Bureau en date du 01 février 2017,

Il convient donc de modifier l'annexe 8 : « LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA COLLECTIVITE DE RABASTENS MIS A DISPOSITION DU SDIS comme suit :

# ANNEXE 8 : LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA COLLECTIVITE DE RABASTENS MIS A DISPOSITION DU SDIS

## ELEMENTS INITIAUX

Bâtiment 1 suivant l'audit bâtiminaire (SEM 81), à simple rez-de-chaussée et comportant 2 volumes :

- **Volume 1** : locaux administratifs de 115 m<sup>2</sup> comprenant :
  - x salle de réunion de 51 m<sup>2</sup> ;
  - x bureau de 9 m<sup>2</sup> ;
  - x standard de 12 m<sup>2</sup> ;
  - x sanitaires de 26 m<sup>2</sup> ;
  - x magasin de 8 m<sup>2</sup> ;
  - x réserve de 5 m<sup>2</sup>.

Ce volume est imbriqué avec les locaux des services techniques de la commune avec lesquels il est mitoyen.

Il n'existe pas de communication directe.

- **Volume 2** : remise de 219 m<sup>2</sup>

L'ensemble du bâtiment est en bon état (construction de 1988) et adapté.

## EXTENSION

Avenant n°2

- x création d'une cellule VSAV de 48 m<sup>2</sup> ;
- x transformation de 38,66 m<sup>2</sup> de garage en vestiaires.

Avenant n°3

- x local d'une 20 aine de m<sup>2</sup> (ancien service technique de la mairie situé dans l'emprise du centre) pour la création d'une salle de sport.

Fait en deux exemplaires.

A ALBI le :

Pour le SDIS,  
le Président,

M. Michel BENOIT

Pour la commune de Rabastens  
le Maire,

M. Pierre VERDIER